

Jeudi 22 février 2018

## RYTHMES EDUCATIFS

### **Lancement de la concertation sur les rythmes éducatifs**

**La Ville de Rouen a fait le choix d'une large concertation associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Afin de prendre le temps d'échanger sur cette question importante, le Projet Educatif de notre Territoire (PEDT) 2016/2019 ira à son terme. Aucun changement n'interviendra donc sur les rythmes éducatifs avant la rentrée 2019.**

*« Suite au décret du 27 juin 2017 dernier, le Gouvernement a choisi de ne pas choisir en laissant à chaque commune la responsabilité de déroger ou non à l'organisation de la semaine scolaire en 4 jours et demi. En cohérence avec le Projet Educatif de notre Territoire (PEDT) signé avec l'Etat pour trois ans (2016/2019), la Ville de Rouen n'a pas souhaité remettre en cause l'organisation en 4 jours et demi jusqu'au terme du PEDT. Néanmoins, il convient de décider de ce que la Ville choisira comme organisation des rythmes éducatifs à l'issue de ce PEDT, à savoir pour la rentrée de septembre 2019 », assurent Yvon ROBERT, Maire de Rouen, Frédéric MARCHAND, Adjoint en charge des écoles, et Jean-Michel BEREGOVY, Adjoint chargé de la Coordination des outils de la démocratie participative et de la politique de proximité.*

*« Sur la forme, la Ville ne veut pas déroger à sa méthodologie habituelle de concertation et de codécision. Sur le fond, le sujet est bien trop important et mérite donc à la fois de respecter les engagements signés et de prendre le temps de la réflexion. Ainsi, nous souhaitons que cette décision future soit prise à l'issue d'une réelle concertation, permettant à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir s'exprimer et de prendre part au débat. La communauté éducative mais aussi l'ensemble des acteurs impliqués seront invités à y participer. Sans préjuger de l'issue de cette concertation, la Ville de Rouen souhaite que le débat puisse se faire dans le souci premier de l'intérêt des enfants », ajoutent Yvon ROBERT, Frédéric MARCHAND et Jean-Michel BEREGOVY.*

Les modalités de cette concertation, qui va avoir lieu durant toute l'année 2018, ont été définies en lien avec le Comité de suivi et d'évaluation des rythmes scolaires qui s'est réuni le 29 janvier dernier. Un maximum d'éléments seront mis à la disposition des participants afin que la décision puisse être prise dans les meilleures conditions possibles.

## **CALENDRIER ET MODALITES**

- **Mars 2018** :

**3 réunions publiques sont organisées pour lancer le débat**

- Jeudi 15 mars 2018 à 18h30 (Salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Rouen)
- Lundi 19 mars 2018 à 18h30 (Salle polyvalente du Centre Malraux)
- Lundi 26 mars 2018 à 18h30 (Salle Europa de la MJC Rive Gauche)

**Réunion avec interventions d'experts centrées sur l'intérêt de l'enfant**

- Jeudi 22 mars 2018 à 18h30 (Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rouen)

- **Durant l'année 2018** : **Des groupes de travail « techniques » associant les directions municipales et les partenaires associatifs se réuniront**

- **Mars / avril 2018** : **organisation de rencontres supplémentaires pour favoriser la participation et l'expression des acteurs (enseignants, parents, agents) sur différents sites en complément des réunions publiques**

- **Fin mai /mi-juin 2018** : **Campagne de questionnaires**

- Questionnaire aux parents par internet et en présentiel à la sortie des écoles
- Questionnaire aux enseignants et aux agents municipaux par mail/Internet
- Questionnaire aux enfants élaboré par le conseil municipal d'enfants et diffusé lors des temps périscolaires du midi
- Questionnaire aux associations partenaires

- **Septembre 2018** : **Communication des résultats des questionnaires**

- **Octobre 2018** : **Décision de la Ville sur l'organisation de la semaine de l'enfant**

**A NOTER** : un espace d'information dédié sera accessible sur le site internet de la Ville de Rouen